

Moniteur Sportif De Natation

2026/2027



OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISÉ

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation, titre à finalité professionnelle de niveau 4. Le Moniteur sportif de natation est un professionnel des activités de la Natation. Il exerce son activité au sein d'une structure de la Fédération Française de Natation (FFN).

Seuls les clubs de la FFN font appel à la certification "moniteur sportif de natation" dans la mesure où celle-ci est centrée sur le métier d'entraîneur de niveau régional, la FFN détenant le monopole de la compétence d'entraînement dans les différentes disciplines sportives dont la fédération est la seule à avoir reçu la délégation du Ministère des Sports.

NIVEAU DU DIPLÔME

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

- Code RNCP : 39098
- Code Rome : G1204
- Code NSF 335 animation sportive, culturelle et de Loisirs.
- Formacodes : 15436 : Éducation sportive / 15491 : Natation.
- Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
- Textes réglementaires en vigueur : [Décision du 31 mai 2024 portant enregistrement dans le répertoire national des certifications professionnelles et dans le répertoire spécifique](#)

METIER VISÉ

Le Moniteur Sportif de Natation met en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive et participe au fonctionnement du club. Il exerce ainsi ses activités dans un domaine privé, auprès d'un public volontaire et licencié dans un des clubs affiliés à la Fédération Française de Natation :

1. Prévention et gestion des incidents et accidents
2. Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage
3. Conduite en sécurité de son action dans le cadre du plan d'aisance aquatique, du plan "j'apprends à nager", des différents tests de l'École de Natation Française (ENF) et de l'apprentissage des nages, départs et virages
4. Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et de séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline



5. Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants
6. Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club
7. Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club
8. Accueil et accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club



PUBLICS ET PREREQUIS



1 – PREREQUIS D'INSCRIPTION / EXIGENCES PRÉALABLES A L'ENTRÉE EN FORMATION (EPEF)

Ces exigences sont définies nationalement dans les livrets référentiels du Moniteur Sportif de Natation

Prérequis pour entrer en formation complète « Moniteur Sportif de Natation »

- Avoir **16 ans minimum**
- Être **licencié** à la Fédération française de natation
- Être titulaire au minimum du diplôme de **Premiers Secours en Équipe de niveau 1**, à jour de sa formation continue
- Attester de la compétence à satisfaire à un **test de sécurité, sur une distance de 50 mètres** (voir ci-dessous) ou être titulaire du **BNSSA** à jour de sa vérification de maintien des acquis
- Avoir réalisé une **performance lors d'une compétition officielle** dans la discipline choisie pour la formation : une extraction de la base de données fédérale est à fournir
- OU
- Être titulaire d'un **Brevet Fédéral** de la Fédération française de natation à jour de la formation continue
- OU
- Fournir un justificatif permettant d'**attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs**, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Le test de sécurité :

Le test de sécurité, réalisé sur une distance de 50 mètres (le port des lunettes de natation et du pince-nez n'est pas autorisé : l'utilisation de l'échelle est interdite) consiste en :

- Départ libre du bord du bassin
- Un parcours en nage libre,
- Une plongée dite "en canard" et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur minimale de 1,80 mètre
- Une remontée du mannequin jusqu'à la surface
- Un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, sur une distance de 25 mètres
- La sortie de l'eau de la victime



Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants :

- Être titulaire au minimum du Premiers Secours en Équipe de niveau 1, à jour de sa formation continue (ils devront l'être au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle)
- Satisfaire à un test de sécurité sur une distance de 50m (ils devront satisfaire au test de sécurité au plus tard lors de la validation des exigences préalables à la mise en situation professionnelle)
- Avoir réalisé une performance permettant de justifier d'une pratique personnelle dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire d'un Brevet fédéral à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester d'une année de licence issue d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

3- MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Les admissions définitives en formation se font à la suite du positionnement.

Pour **CANDIDATER** au MSN de l'ERFAN, aller sur le site internet :

<https://www.erfan-normandie.com/formation-msn/> cliquer sur **"Je m'inscris en ligne"**.

Dans une logique de développement durable, les candidats devront privilégier l'inscription en ligne.
Les dossiers manuscrits seront acceptés à la marge, notamment pour les publics empêchés.

[Pièces à fournir pour s'inscrire à la formation complète « Moniteur Sportif de Natation » :](#)

Un certificat médical (cf modèle) attestant de la capacité du candidat à suivre la formation

1. Une copie au minimum du diplôme de Premiers Secours en Equipe de niveau 1 (PSE 1) ou son équivalent
2. Si besoin d'une copie de l'attestation de formation continue du PSE 1
3. Une attestation du Directeur Technique National de la natation justifiant du niveau de pratique personnelle de niveau régional au moins, ou une copie du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue ou un justificatif permettant d'attester de deux années de licence issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Clôture des inscriptions : 21 septembre 2026

4- POSITIONNEMENT

Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis.

Lors de l'entrée en formation, il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.



Ce parcours individualisé sera négocié avec le candidat qui pourra l'accepter ou le refuser.

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Date du positionnement : **Le 28/09/2026**

Contenus : Le positionnement se déroulera en quatre phases :

1. Une phase collective de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

2. Une phase collective de présentation de la formation

Chaque stagiaire via un document d'autoévaluation en référence au référentiel du Moniteur Sportif de Natation et d'échanges via d'éventuelles questions et réponses sur des thèmes abordés.

3. Une phase individuelle d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation

Cet entretien de positionnement sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

Cet entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- Un relevé des souhaits du stagiaire,
- Un bilan de ses expériences vécues,
- Une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

4. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.



CONTENUS DE LA FORMATION

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
2. Participation au fonctionnement de la structure

LES COMPÉTENCES VISÉES

1. Être capable de conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
2. Être capable de conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
3. Être capable de valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
4. Être capable d'accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

LE PROGRAMME

Le Moniteur sportif de natation est constitué de 5 blocs de compétences. Chaque bloc comprend deux ou 4 activités non hiérarchisées présentées ci-dessous en A1 à A4 :

Bloc 1 - Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

- A1 - Conception d'un cycle de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- A2 - Organisation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- A3 - Conduite en sécurité, d'une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- A4 - Évaluation de séances pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité

Bloc 2 - Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1 - Réalisation d'un diagnostic de la structure et de son environnement et élaboration d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- A2 - Mise en œuvre et suivi d'un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- A3 - Évaluation d'un projet d'activité ou de manifestation et communication interne de son bilan

Bloc 3 - Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- A1 - Communication auprès des différents publics
- A2 - Réalisation d'actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation

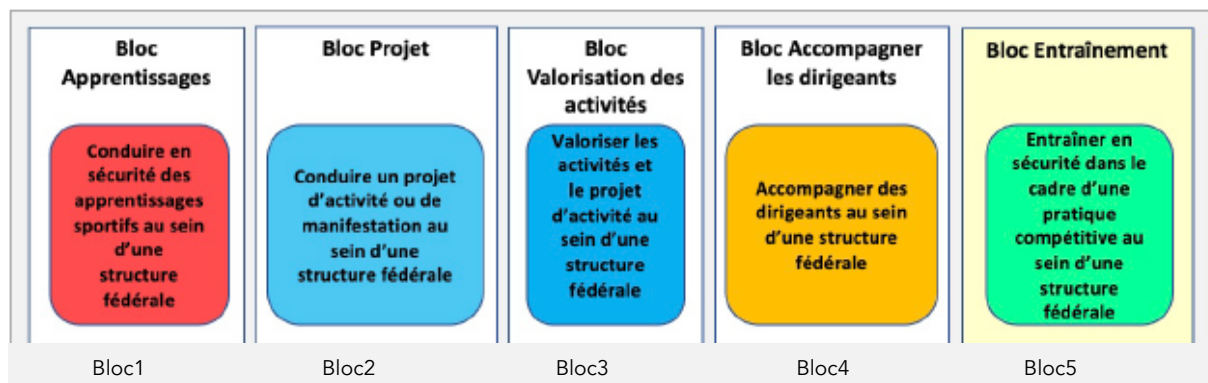
Bloc 4 - Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

- A1 - Accompagnement des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- A2 - Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté
- A1 - Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- A2 - Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- A3 - Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions



Bloc 5 – Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- A1 – Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
A2 – Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
A3 – Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions



ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation **ERFAN** (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la **Région Normandie** a été habilité par l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation pour la mise en œuvre de cette formation pour la mise en œuvre de cette formation (INFAN).

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates des tests de sélection	Dates du positionnement
du 03/10/2026 au 11/06/2027	8 mois	Le 11/09/2026	28 octobre 2026	28 octobre 2026

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 03 octobre 2026 au 11 juin 2027 avec alternance ERFAN/situation de travail en structure d'alternance. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2026 à juin 2027.

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant hebdomadaire.

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur
[Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#).

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrance – 14000 CAEN

Tel : 02.31.75.04.19

SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com

Email : erfan@ffnormandie.com

Déclaration Préalable : 251401188814A



DÉCOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total			1 204 HEURES
Détail du parcours individualisé du candidat	En centre		275 Heures
	Dont FOAD		69 Heures
	En structure		270 Heures

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires de pratique avec formateurs	Volumes horaires distanciel synchrone	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
BC 1 : Conduire en sécurité les apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale	49	16	0	0	90
BC 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	14	0	25	16	40
BC 3 : Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale	42	0	0	3	30
BC 4 : Accompagner un stagiaire en formation au sein d'une structure fédérale	0	0	36	0	20
BC 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale	55	9	6	0	90
Retour de suivi pédagogique/intégration	2	0	2	0	0
Total général	162 heures	25 heures	69 heures	19 heures	270 heures

Au total : 275h

HORAIRES DE FORMATION

Les sessions de formation en face à face auront lieu principalement sur des week-ends et pendant les vacances scolaires de 8h à 12h et de 13h à 18h

SESSION DE FORMATION

Formation en groupes limités à 6 à 25 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Normandie - péricentre 4 - 147 rue de la Délivrande – CAEN (14)

Tram : accessible par les lignes A et B arrêt COPERNIC

Parking du Château d'eau gratuit et accessible derrière l'établissement.

Centres aquatiques pédagogiques

Établissements Aquatiques de l'Agglomération Caennaise

LIEUX ET MODALITÉS D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

Dans le cadre de cette formation au Moniteur Sportif de Natation, le stagiaire effectue une mise en situation professionnelle, accompagnée par un tuteur, auprès d'un ou plusieurs groupes de la structure, de façon régulière, sur une durée minimum de 270 heures au sein d'une structure associative affiliée à la Fédération Française de Natation.

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 CAEN

Tel : 02.31.75.04.19

SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com

Email : erfan@ffnormandie.com

Déclaration Préalable : 251401188814A



Lors de son inscription, le candidat devra remettre à l'ERFAN Normandie une lettre du Président de sa structure ou éventuellement du de la structure d'accueil, précisant son accord pour l'accueil d'un stagiaire en formation au Moniteur Sportif de Natation au sein de la structure, ainsi qu'un engagement d'un tuteur de la structure d'accueil du stagiaire lors de son stage en situation.

Une convention de mise en situation professionnelle sera alors éditée et transmise à toutes les parties pour signature.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Le tutorat

Le rôle du tuteur est primordial à la réussite du stagiaire et demande une formation adaptée afin de lui permettre d'être efficace dans sa mission d'accompagnement.

Les missions du tuteur peuvent être synthétisées comme suit :

- Accueillir le stagiaire au sein de la structure
- L'informer, l'initier à la culture fédérale et aux valeurs associatives de la structure
- Participer à la définition des objectifs et des tâches que le stagiaire doit vivre au sein de la structure
- Gérer l'alternance en lien avec l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN
- Organiser en lien avec l'organisme de formation partenaire (l'ERFAN) ou l'INFAN, le parcours du stagiaire au sein de la structure
- Transmettre les savoir-faire, savoir-être
- Accompagner le stagiaire dans l'acquisition de ses compétences
- Évaluer le parcours du stagiaire au sein de la structure (sa progression, ses acquis, ses lacunes).



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, plateforme e-learning, classes virtuelles, ressources numériques, ...

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 CAEN

Tel : 02.31.75.04.19

SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com

Email : erfan@ffnormandie.com

Déclaration Préalable : 251401188814A



Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIEÉS A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie
6. Matériels d'aquagym et de circuit training

Centres aquatiques

1. Plusieurs bassins de natation de 25 mètres au sein de l'agglomération caennaise
2. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

1. Exercices pratiques – photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques
2. Plateforme de FOAD (Formation Ouverte A Distance) proposant une véritable interactivité. Ne se confond pas avec une simple plateforme de mise à disposition de supports
3. Abonnement à un service de téléconférence

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFA.
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre (présentiel, comportement, compétences).
5. Utilisation d'un livret du stagiaire.
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi téléphonique)

Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques. Un formulaire est également mis à disposition afin d'évoquer des remarques ou difficultés dans le suivi de la formation.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.



MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.



Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et prévoir, si nécessaire, des heures de soutien.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulières au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur.
4. Grille de certification de la DRAJES.

EPREUVES DE CERTIFICATION

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales.

La validation des 4 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 4 UC a lieu lors d'un jury régional où sont présents la DRAJES et les représentants socio-professionnels.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines blocs** notamment pour les titulaires d'autres BPJEPS (nous contacter pour plus de renseignements au 02 31 75 04 19).

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc).

L'ensemble des blocs de compétences doit être validé pour l'obtention de la certification.

Blocs concernés	Référentiel d'activités	Épreuves concernées	Nature de l'épreuve
			Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale
BLOC1	A1-A2-A3-A4	1	Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 6 nageurs minimum de l'École de natation
		2	Entretien à la suite de la mise en situation réelle
		3	Entretien
			Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
BLOC2	A1-A2-A3	1	Étude de cas
		2	Présentation orale suivi d'un entretien
		3	Questions / réponses avec le jury
			Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
BLOC3	A1-A2	1	Mise en situation reconstituée
		2	Production d'un support de communication visuel
			Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale
BLOC4	A1-A2	1	Mise en situation reconstituée
		2	Mise en situation reconstituée
		3	Mise en situation réelle
		4	Étude de cas support d'une production écrite
			Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale
BLOC5	A1-A2	1	Mise en situation réelle avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales
		2	Entretien à la suite de la mise en situation
		3	Présentation orale d'une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives, suivi de questions / réponses avec le jury



ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

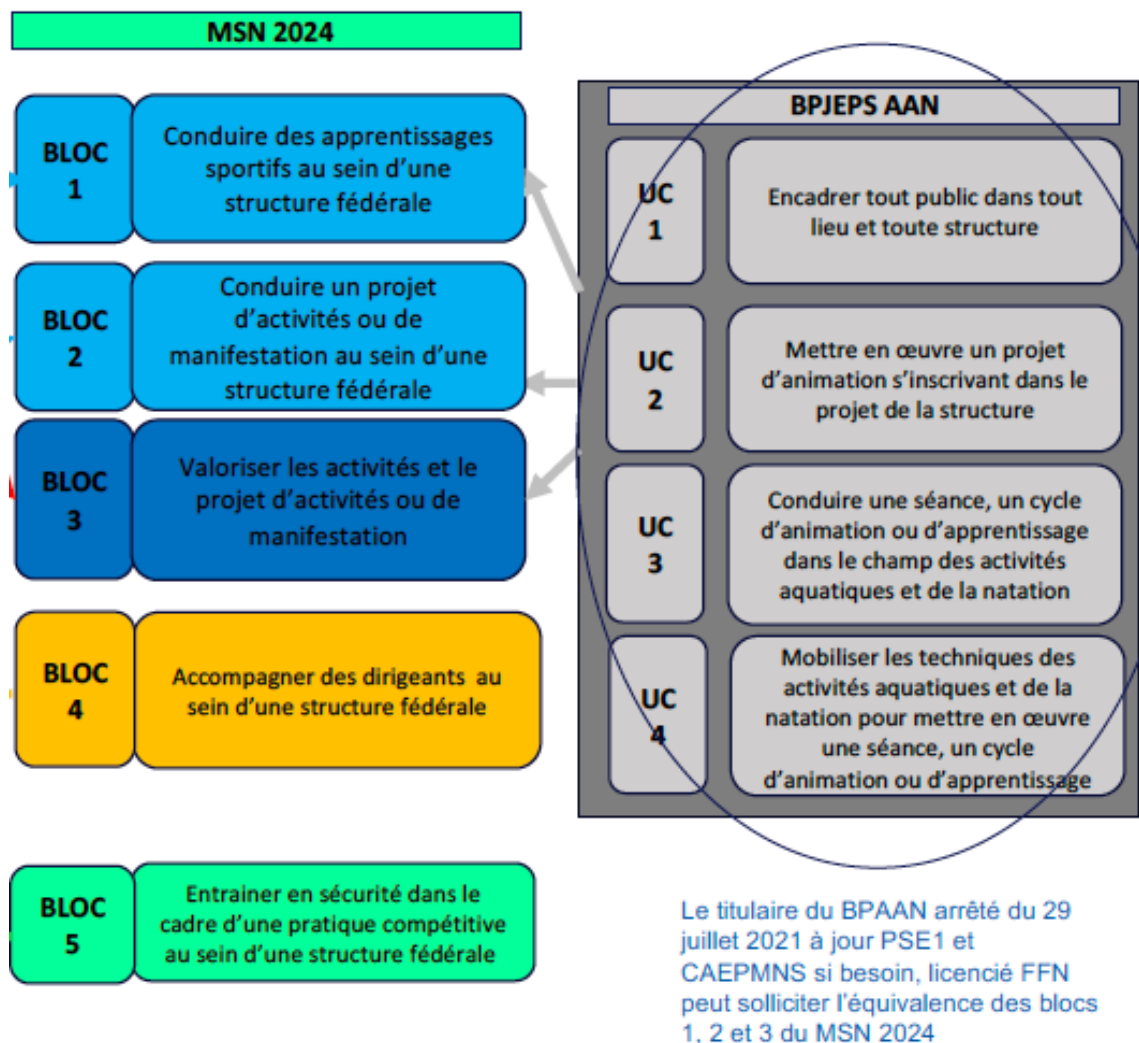
EQUIVALENCES

	Dispense du test de sécurité pour les EPEF	Dispense de l'exigence de performan ce pour les EPEF	Dispense du test de sécurité des EPMS	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
Dispenses								
BNSSA* à jour du maintien des acquis	X		X					
BF* du 1 ^{er} au 5 ^{ème} degré délivré par la FFN*		X	X					
Équivalences de blocs								
BPJEPSAAN* (arrêté de Juillet 2021) à jour CAEP MNS licencié au sein d'une structure fédérale + justifiant d'une année de licence au sein de la FFN *	X		X	X	X	X		
Équivalences du titre du MSN								
DEJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X
DESJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X

Tous les diplômes permettant une dispense ou une équivalence, nécessite d'être à jour de la formation continue réglementairement prévue dans les textes régissant le diplôme.

- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMS : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur Sportif de Natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités de cette certification professionnelle. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Lorsqu'un candidat à l'entrée en formation du Titre à Finalité Professionnelle du Moniteur sportif de natation est en situation de handicap et nécessite que l'on prévoise un ou des aménagements, il doit faire une demande auprès du référent handicap de la Fédération française de natation, au plus tard 2 mois avant l'inscription aux exigences préalables à l'entrée en formation ou en formation.

Cette décision est prise après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, sur la nécessité d'aménager, le cas échéant :

- Les tests d'exigences préalables
- La formation, ou les épreuves certificatives
- Ou l'épreuve dans le cadre de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
- La décision est communiquée à l'organisme de formation concerné qui doit mettre en place ces aménagements

La Fédération française de natation examine la compatibilité du handicap justifiant les aménagements mentionnés avec l'exercice professionnel de l'activité du diplôme, après avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport, ou la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

La Fédération française de natation peut apporter une restriction aux conditions d'exercice ouvertes par la possession du diplôme

Contact référent handicap : helene.legrandois@ffnnormandie.com / 02.31.75.04.19

ÉTAPES DE LA PROCÉDURE APPLIQUÉE

Cette demande se fait via le dossier de « demande d'aménagements pour les personnes en situation de handicap, à une formation de la Fédération française de natation » à se procurer auprès de l'organisme de formation partenaire ou sur le site internet de la Fédération française de natation.

L'organisme de formation partenaire indique à la personne en situation de handicap la démarche à suivre, lui transmet le dossier de demande d'aménagement avec les coordonnées du ou des médecins agréés ainsi qu'une description précise des épreuves dont l'aménagement est sollicité et l'oriente auprès du référent handicap de la Fédération française de natation.

- La personne en situation de handicap prend rendez-vous auprès d'un médecin agréé pour recueillir l'avis médical sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves (EPEF, certifications) et/ou la formation selon la certification visée
- La personne fait acte de candidature auprès de l'organisme de formation ;



- Le référent handicap reçoit et analyse le dossier. Il sollicite un entretien avec la personne afin d'envisager les moyens de compensation possibles et les réseaux à solliciter ;
- Au vu de l'avis médical, le référent handicap de la Fédération française de natation avec l'organisme de formation étudie les modalités d'aménagement des épreuves (EPEF, certifications) et/ou de la formation en lien avec le médecin et définit les mesures de compensation ;
- Le dossier comporte au minimum le dossier de candidature à la formation, un CV, une lettre de motivation pour son projet, un certificat médical décrivant la nature de son handicap ainsi qu'un avis médical précisant les aménagements nécessaires à prévoir. Le candidat peut y ajouter toute pièce qu'il jugerait utile.

Dans le cas où des aménagements sont acceptés, ils sont portés sur le livret de formation et communiqués à l'équipe pédagogique et au jury national de certification comme indiqué dans le règlement de mise en œuvre des processus d'évaluation et de certification.

L'organisme de Formation partenaire peut refuser la délivrance du livret de formation s'il estime que les conditions de mise en œuvre des aménagements vont au-delà de sa capacité de réponse à un aménagement raisonnable.

Les grandes phases :

Étape	Description	Éléments attendus
LES EXIGENCES PRÉALABLES à l'ENTREE en FORMATION (EPEF)	phase préalable à l'entrée en formation il s'agit d'épreuves, organisées par les organismes de formation, qui doivent être acquises pour pouvoir entrer en formation	avis médical à donner au dépôt du dossier d'inscription via le dossier de demande d'aménagement.
FORMATION	l'organisme de Formation organise la formation au diplôme en centre et en entreprise ; autonomisation progressive des stagiaires en entreprise (face à face pédagogique) avec, pour certains diplômes, un passage d'épreuve (EPMS) comme préalables à l'autonomie.	avis médical à donner au dépôt du dossier d'inscription OU demande pendant la formation (besoin exprimé souvent au moment des phases d'autonomisation en entreprise et/ou des EPMS).
LES ÉPREUVES CERTIFICATIVES	Elles sont multiples et sont organisées par les Organismes de Formation partenaires.	avis médical à donner au dépôt du dossier d'inscription OU demande pendant la formation (besoin exprimé souvent après avoir eu des présentations des épreuves).

En dehors de cette procédure, le jury ne peut accorder aucun aménagement des situations formatives et certificatives.

€ TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Statut du stagiaire	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
	Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
BP JEPS AAN Parcours complet	2800 €	----	80 €	2880 €*

*Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, repas, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires. A l'issu du positionnement, le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN.

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 CAEN

Tel : 02.31.75.04.19

SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com

Email : erfan@ffnormandie.com

Déclaration Préalable : 251401188814A



- **Joindre à son inscription** : le devis qui sera établi après le positionnement, CGV et le Règlement Intérieur signés, et le chèque des frais d'inscription qui sera encaissé à l'entrée et le solde sera facturé en cours de formation (dans la limite de la date de fin de formation). Les chèques sont établis à l'ordre de l'ERFAN Normandie.
- Concernant les **contrats d'apprentissage ou de professionnalisation** : prendre contact avec l'ERFAN Normandie, pour les modalités et le devis.
- Pour les autres financement (OPCO, France travail, Région Normandie, DRAJES, ...) : fournir un accord de prise en charge avant le début de la formation.

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat d'apprentissage](#)
- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement



INDICATEURS DE RÉSULTATS / BPJEPS AAN

Session	Nbr d'apprenants	Taux de réussite						Taux d'abandon	Taux de rupture de contrats	Taux d'insertion professionnelle	Taux de satisfaction
		GLOBAL	BLOC 1	BLOC 2	BLOC 3	BLOC 4	BLOC 5				
2025-2026	RESULTAT EN JUILLET 2026	%					%				
2024-2025	9	66,7%	66,7%	100%	100%	66,7%	66,7%	22,2%	22,2%	55,5%	80%



CONTACTS

CONTACT DE LA FORMATION

- erfan@ffnnormandie.com
- 02 31 75 04 19
- Inscription en ligne : www.erfan-normandie.com

E.R.F.A.N. Normandie

Adresse : Péricentre 4, 147 rue de la Délivrande – 14000 CAEN

Tel : 02.31.75.04.19

SIRET : 348 517 046 00044 Code APE : 9312Z

Site internet ERFAN : www.erfan-normandie.com

Email : erfan@ffnnormandie.com

Déclaration Préalable : 251401188814A



CALENDRIER 2026-2027

En cours de finalisation